

Cote du document: EB 2018/LOT/P.9
Date: 5 avril 2018
Distribution: Publique
Original: Français

F



Investir dans les populations rurales

Rapport du Président

Proposition de don à la République centrafricaine pour le Projet de relance de la production agropastorale dans les savanes

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Bernard Hien Mwinyel
Chargé de Portefeuille
Afrique de l'Ouest et du Centre
téléphone: +237 695169588
Courriel: b.hien@ifad.org

Joseph Rostand Olinga Biwole
Chargé de Programme Pays
téléphone: +237 698487209
courriel: j.olingabiwole@ifad.org

Transmission des documents:

Alessandra Zusi Bergés
Fonctionnaire principale de l'Unité
des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2092
courriel: gb@ifad.org

Pour: Approbation

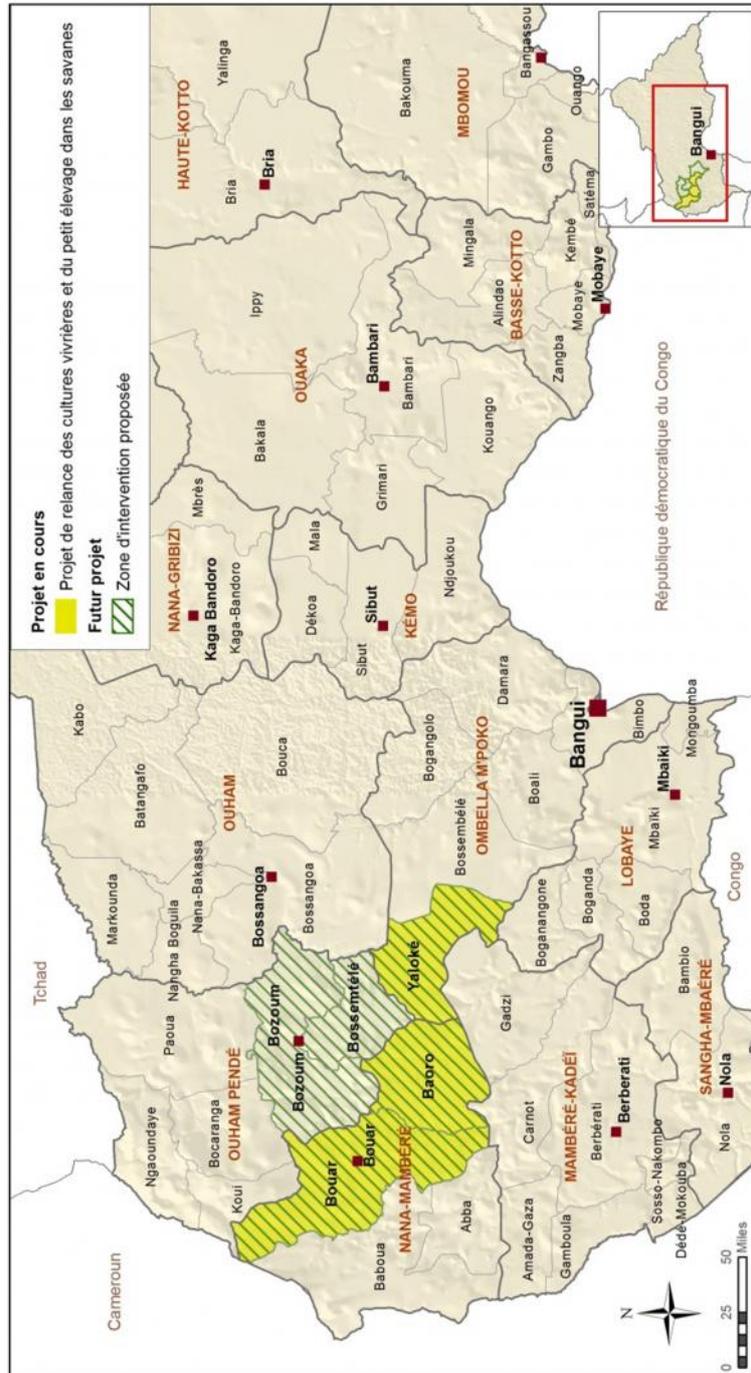
Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Carte de la zone du Projet	iii
Résumé du financement	iv
Recommandation pour approbation	1
I. Contexte stratégique et justification	1
A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural	1
B. Justification et alignement sur les priorités du Gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats	1
II. Description du Projet	2
A. Zone d'intervention et groupe cible	2
B. Objectifs de développement du Projet	2
C. Composantes/résultats	2
III. Exécution du Projet	4
A. Approche	4
B. Cadre organisationnel	4
C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs	5
D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	5
E. Supervision	6
IV. Coût, financement et avantages du Projet	6
A. Coût du Projet	6
B. Financement du Projet	7
C. Résumé des avantages et analyse économique	8
D. Durabilité	8
E. Identification et atténuation des risques	8
V. Considérations d'ordre institutionnel	9
A. Respect des politiques du FIDA	9
B. Alignement et harmonisation	9
C. Innovations et reproduction à plus grande échelle	9
D. Participation à l'élaboration des politiques	9
VI. Instruments et pouvoirs juridiques	9
VII. Recommandation	10
Appendices	
I. Accord de financement négocié	1
II. Cadre logique	11

Sigles et acronymes

ACDA	Agence centrafricaine de développement agricole
ANDE	Agence nationale de développement de l'élevage
CIRAD	Centre international pour la recherche agronomique pour le développement
CPV	Chef de poste vétérinaire
CTA	Conseiller Technique Agricole
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GCSR	Groupe de coordination du secteur rural
ICRA	Institut centrafricain de recherche agricole
IDH	Indice de développement humain
MADR	Ministère de l'agriculture et du développement rural
MESA	Ministère de l'élevage et de la santé animale
ODD	Objectif de développement durable
ONG	Organisation non-gouvernementale
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNVA	Politique nationale de vulgarisation agricole
PPM	Plan de passation des marchés
PREPAS	Projet de relance de la production agropastorale dans les savanes
PREVES	Projet de relance des cultures vivrières et du petit élevage dans les savanes
PTBA	Plan de travail et budget annuel
RCA	République centrafricaine
REPROSEM	Réseau des producteurs de semences
RPM	Responsable de la passation des marchés
SAFP	Système d'allocation fondé sur la performance
SMRO	Système de mesure des résultats opérationnels
SYGRI	Système de gestion des résultats et de l'impact
UCG	Unité de coordination et de gestion
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Carte de la zone du Projet
 République centrafricaine
 Activités financées par le FIDA
 Note de stratégie de pays



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Carte compilée par le FIDA | 03-04-2017

République centrafricaine

Projet de relance de la production agropastorale dans les savanes (PREPAS)

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Pays bénéficiaire du don:	République centrafricaine
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture et du développement rural Ministère de l'élevage et de la santé animale
Coût total du projet:	29,04 millions d'USD
Montant du don du FIDA:	12,4 millions d'USD
Conditions du don du FIDA:	Don au titre du mécanisme de soutenabilité de la dette (DSF)
Gap financier:	12,6 millions d'USD
Contribution du pays bénéficiaire au don:	0,966 million d'USD
Contribution des bénéficiaires:	3,077 millions d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe du FIDA

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de don à la République centrafricaine pour le Projet de relance de la production agropastorale dans les savanes (PREPAS), telle qu'elle figure au paragraphe 39.

Proposition de don à la République centrafricaine pour le Projet de relance de la production agropastorale dans les savanes (PREPAS)

I. Contexte stratégique et justification

A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural

1. La République centrafricaine (RCA) est classée comme un État présentant des situations de fragilité, la dernière crise humanitaire et sécuritaire de 2013-2015 ayant dévasté l'économie et contraint un quart des Centrafricains à abandonner leur foyer. Le produit intérieur brut (PIB) a régressé de 37% en 2013, pour se stabiliser à un taux de croissance de l'ordre de 5% entre 2014 et 2016. Environ 74% de la population dépend du secteur agropastoral, qui représente 52% du PIB. Avec un indice de développement humain (IDH) de 0,352 en 2016, la RCA se classe 188^e sur 188 pays¹, ce qui reflète pleinement la pauvreté dont le taux est estimé à 67% de population totale et qui atteint 72% dans les zones rurales. L'espérance de vie est de 51,5 ans. La densité de la population est parmi les plus faibles du monde (5 millions d'habitants sur une superficie de 623 000 km²). Environ 60% de la population réside en zone rurale. Cette population est très jeune, avec 60% de moins de 25 ans.
2. Les causes de la pauvreté rurale sont la faible disponibilité et maîtrise des facteurs de production agropastoraux, la destruction du tissu économique et l'enclavement du pays, le manque d'infrastructures, de présence et d'efficacité des services publics dans les zones rurales, ainsi que le manque d'opportunités économiques, surtout pour les jeunes. Les conflits continuent d'avoir un impact négatif sur la sécurité alimentaire. Une dizaine de groupes armés opère toujours dans les zones frontalières avec le Cameroun et le Tchad et dans les parties Centre et Est du pays. De nombreux producteurs ont fui leurs terres, tandis que d'autres se sont vu privés d'accès aux intrants agricoles et aux marchés agropastoraux. Les éleveurs ont perdu leur cheptel et/ou ont migré vers le Cameroun. Pourtant le potentiel de développement agricole du pays est extraordinaire, avec près de 15 millions d'hectares de terres arables et 20 millions d'hectares de pâturages permanents, qui bénéficient en outre d'un climat favorable. Le profil de vulnérabilité n'en comporte pas moins des aléas extrêmes, tels que des pluies diluviennes, des inondations et des sécheresses.

B. Justification et alignement sur les priorités du Gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats

3. Le Gouvernement centrafricain et le Fonds international de développement agricole (FIDA), tirant les enseignements du Projet de relance des cultures vivrières et du petit élevage dans les savanes (PREVES), qui s'est achevé le 31 décembre 2017, ont conçu le Projet de relance de la production agropastorale dans les savanes (PREPAS), qui ambitionne de consolider et de reproduire à plus grande échelle les acquis du PREVES. Le PREPAS est aligné sur le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix (PNRCP) 2017-2021, qui définit les priorités du

¹ Rapport sur le développement humain, PNUD, 2017.

Gouvernement et qui a fait l'objet d'une conférence des donateurs à Bruxelles en décembre 2016. Le PNRCP comporte trois piliers: i) le soutien à la paix, à la sécurité et à la réconciliation; ii) le renouvellement du contrat social entre l'État et la population; et iii) le relèvement économique et la relance des secteurs productifs. Le PREPAS contribuera aux objectifs de sécurité alimentaire et de relance des secteurs productifs prescrits par le pilier 3.

4. Au niveau du FIDA, les documents d'alignement sont le Cadre stratégique du FIDA 2016-2025 et la Note de stratégie de pays 2018-2019, dans laquelle le PREPAS est le seul investissement prévu.

II. Description du projet

A. Zone d'intervention et groupe cible

5. La zone d'intervention du projet couvre les sous-préfectures de Bouar, Baoro, Bossemptélé et Yaloké, avec une extension éventuelle à Bozoum après la revue à mi-parcours.
6. Le PREPAS ciblera environ 30 000 ménages bénéficiaires, soit quelque 240 000 personnes potentiellement impactées par le projet. Les bénéficiaires sont essentiellement de petits producteurs agricoles et agropastoraux pauvres, dont au moins 50% de femmes, 30% de jeunes et 10% de chefs de famille très vulnérables. Compte tenu de la vulnérabilité particulière des femmes en RCA, une stratégie en matière d'égalité des sexes sera développée pour promouvoir le renforcement de leur pouvoir économique. Pour les jeunes, le projet appuiera à la fois leur intégration dans les groupements, la création de groupements de jeunes et l'entrepreneuriat des jeunes autour d'activités spécifiques, telles que le maraîchage, le petit élevage ou les activités en amont ou en aval de la production, notamment la commercialisation et la transformation, la filière semences, la mécanisation de l'agriculture et l'entretien des forages.
7. Les 355 groupements du PREVES seront accompagnés vers une nouvelle étape de professionnalisation, tandis que 445 nouveaux groupements de base seront structurés avec des formations et appuis initiaux, portant ainsi à 800 le nombre total de groupements, soit 20 000 ménages bénéficiaires. De plus, 10 000 ménages supplémentaires bénéficieront des activités relatives à la nutrition, à l'accès à l'eau potable, à l'hygiène, à l'assainissement et à la vaccination des animaux, ainsi que d'activités structurantes.

B. Objectifs de développement du projet

8. L'objectif général du PREPAS est de contribuer à réduire la pauvreté et améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle d'une manière durable dans les sous-préfectures de Bouar, Baoro, Bossemptélé et Yaloké. L'objectif de développement est de renforcer le cadre de développement socio-économique et relancer la production végétale et animale par des approches adaptées aux effets des changements climatiques.

C. Composantes/résultats

9. Composante 1: Promotion du développement communautaire. L'effet attendu 1 est l'amélioration de la structuration communautaire, de la nutrition et de l'accès à l'eau potable.
10. Sous-composante 1.1: Renforcement des capacités organisationnelles. Il s'agira de créer un environnement favorable à l'exécution durable du projet en mettant l'accent sur la sensibilisation et la mobilisation des populations, le dialogue entre éleveurs et agriculteurs, la structuration des producteurs en groupements et l'alphabétisation fonctionnelle. Les principaux produits attendus de la sous-composante 1.1 sont: i) la structuration de 800 groupements par l'animation communautaire; ii) la formation organisationnelle de 1 600 délégués techniques au

sein de ces groupements; iii) l’alphabétisation de 3 200 personnes; et iv) la participation de 5 000 membres des groupements aux activités d’épargne-crédit.

11. Sous-composante 1.2: Promotion de la nutrition et de l’accès à l’eau potable. Les interventions d’éducation nutritionnelle visant à améliorer les comportements alimentaires des bénéficiaires iront de pair avec les autres activités liées à la nutrition, pour mettre en place un régime alimentaire sain et équilibré. Cet objectif sera atteint grâce à la disponibilité accrue d’aliments à haute valeur nutritive et à leur transformation. De plus, le projet renforcera les capacités institutionnelles en matière de nutrition. Le projet entend également réhabiliter ou construire 135 forages dans la zone d’intervention et continuer à garantir le fonctionnement des 65 forages mis en place par le PREVES. La réalisation de forages sera couplée avec la construction de latrines suivant des modèles et approches vulgarisés par le Fonds des Nations Unies pour l’enfance (UNICEF). Les principaux produits attendus de la sous-composante 1.2 sont: i) le renforcement des capacités de 10 000 personnes concernant les pratiques nutritionnelles; ii) la mise en place de 2 500 jardins de case; iii) la réalisation de 135 points d’eau potable ainsi que l’entretien des 65 points d’eau réalisés par le PREVES; iv) la mise en place de deux dépôts de pièces de rechange; et v) la formation de 20 artisans-réparateurs.
12. Composante 2: Investissements productifs. L’effet attendu 2 est le renforcement des capacités techniques des producteurs et leur recapitalisation en moyens de production, de transformation et de commercialisation plus efficaces et adaptés face aux effets des changements climatiques. Les productions ciblées concernent: i) le maraîchage et la production végétale, notamment le maïs, le manioc, l’arachide et le haricot rouge; et ii) la production animale, notamment la volaille et le petit bétail (caprins, ovins, porcins).
13. Sous-composante 2.1: Renforcement de l’offre de services aux producteurs. Il s’agira d’améliorer l’offre de services d’encadrement des paysans comme suit: i) un système de vulgarisation et d’appui conseil performant, et de meilleures capacités techniques et logistiques des services publics; ii) une professionnalisation de la filière semencière pour relever la productivité des filières ciblées; et iii) une campagne de vaccination des animaux. Les produits attendus de la sous-composante 2.1 sont les suivants: i) du matériel et des boîtes à outils thématiques de vulgarisation développés; ii) la formation de 28 maîtres formateurs; iii) la formation technique de 1 600 délégués techniques; iv) l’encadrement de 800 groupements; v) le renforcement de l’équipement de la station de l’Institut centrafricain de recherche agricole (ICRA) de la Bolée; et vi) la réhabilitation de la ferme-école ENEB (École nationale d’élevage de Bouar).
14. Sous-composante 2.2: Appui à la production, à la transformation et à la commercialisation. Afin d’assurer l’efficacité de la mise en œuvre à grande échelle sur l’ensemble de la zone du PREPAS, différents modules d’appui seront utilisés (réseau REPROSEM, production végétale, production animale et maraîchage) pour les 800 groupements. De plus, le PREPAS appuiera 150 modules au profit de 450 jeunes dans des domaines tels que: i) la transformation agricole; ii) le transport et la commercialisation; iii) les magasins d’intrants; et iv) la mécanisation de l’agriculture. Dans le cadre du module d’inclusion destiné aux ménages très vulnérables, le PREPAS apportera aux plus valides un début d’équipement en petit matériel et intrants pour commencer une activité agricole, tandis que les bénéficiaires manquant de force de travail recevront une dotation de démarrage en petit ruminants ou en volailles. Ils pourront intégrer ensuite un groupement agricole ou agro-pastoral. Les produits attendus de la sous-composante 2.2 sont les suivants: i) 800 groupements agricoles, agropastoraux et maraîchers, représentant 20 000 ménages et bénéficiant des modules pour la production agricole, animale et maraîchère; ii) huit hectares d’aménagements maraîchers développés et équipés de moyens d’exhaure innovants, notamment solaires; iii) 12 entrepôts de stockage et 8 magasins d’intrants construits; et iv) 450 jeunes appuyés et exerçant une activité

de transformation, de commercialisation ou de services en amont et en aval de la filière.

15. Composante 3: Coordination, gestion, suivi-évaluation et concertation sur les politiques. L'effet attendu de la sous-composante 3.1 est une meilleure coordination et suivi-évaluation des interventions dans le secteur rural ainsi qu'une gestion des savoirs stimulant une concertation fructueuse sur les politiques et améliorant l'environnement sectoriel en faveur d'un développement agropastoral durable.
16. Sous-composante 3.1 : Gestion des savoirs et concertation. Il s'agit de créer un Groupe de coordination du secteur rural (GCSR) arrimé au dispositif institutionnel d'orientation et de pilotage du Plan national de relèvement et la consolidation de la paix (PNRCP). Au-delà de ce renforcement et de la création d'un cadre de concertation sur les politiques, le GCSR appuiera particulièrement le développement d'un système de suivi-évaluation du secteur rural avec la participation et l'alignement des partenaires techniques et financiers. Les données du système de suivi-évaluation alimenteront les revues annuelles du secteur rural ainsi que les thèmes de la concertation, laquelle pourra déboucher sur la formulation de politiques telles que la politique nationale de vulgarisation agricole (PNVA).
17. Sous-composante 3.2: Coordination, gestion et suivi-évaluation. Cette sous-composante a pour objectifs de coordonner les interventions du projet, d'assurer la gestion financière efficace et transparente des ressources, de promouvoir l'amélioration continue des outils, approches et méthodes d'intervention des différents acteurs, et d'encadrer le processus de suivi-évaluation axé sur les résultats.

III. Exécution du projet

A. Approche

18. Les services de l'État participant à la mise en œuvre du projet sont, au niveau régional, préfectoral et sous-préfectoral: l'Agence centrafricaine de développement agricole (ACDA), l'Agence nationale de développement de l'élevage (ANDE), l'Institut centrafricain de recherche agricole (ICRA), les Directions régionales du développement rural 1 et 2, les Directions régionales Ouest et Centre de l'élevage ainsi que les services préfectoraux de la Cellule interministérielle de planification et coordination des pistes rurales. Au niveau national, les acteurs concernés sont la Direction générale de suivi-évaluation du Ministère de l'agriculture et du développement rural (MADR), ainsi que les directions générales de l'ICRA, de l'ACDA et de l'ANDE.
19. Au niveau national, l'Unité de coordination et de gestion (UCG) signera des conventions et contrats de performance avec des partenaires étatiques et non étatiques dans les différents domaines de mise en œuvre du projet. Les agences techniques (ACDA, ANDE, ICRA) seront comptables de la mise en œuvre des activités du projet dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage par le biais des conventions et protocoles de collaboration conclus avec l'UCG. Certaines activités spécifiques seront mises en œuvre au moyen d'une assistance technique nationale et internationale, par des opérateurs et prestataires de services sélectionnés par appel à la concurrence et liés au projet par des contrats de performance.

B. Cadre organisationnel

20. Le PREPAS sera placé sous la cotutelle du MADR et du Ministère de l'élevage et de la santé animale (MESA). Ces deux ministères assureront conjointement la maîtrise d'ouvrage et dirigeront à ce titre les interactions avec les autres ministères sectoriels et les partenaires techniques et financiers. Ils coordonneront les activités de suivi-évaluation en lien avec le relèvement et la consolidation de la paix en RCA. Le Ministère de l'économie, du plan et de la coopération (le destinataire) gèrera

l'ensemble des fonds et sera responsable de la mise à disposition effective et dans les délais voulus des ressources de contrepartie.

21. La concertation au niveau national sera assurée par un Comité national de pilotage (CNP), qui sera créé par arrêté conjoint des ministres en charge de l'agriculture et de l'élevage. Le CNP regroupera les représentants des différents ministères sectoriels concernés par l'exécution du PREPAS ainsi que des représentants des organisations de producteurs. Au niveau décentralisé, cette concertation se fera à l'échelle sous-préfectorale, au sein de comités de concertation créés par décision conjointe des ministres en charge de l'agriculture et de l'élevage. Le secrétariat sera assuré par le chef d'antenne du PREPAS.
22. La gestion du projet sera assurée par une Unité de coordination et de gestion (UCG) du projet, basée à Bangui et dotée de l'autonomie administrative et financière. Les deux antennes sous-préfectorales seront implantées respectivement à Yaloké et à Bouar. Conformément aux orientations du FIDA relatives à la mise en œuvre de projets dans des contextes fragiles, le PREPAS optimisera le développement de partenariats et la mobilisation de l'assistante technique (l'UNICEF, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture [FAO], le Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets, l'Institut international d'agriculture tropicale, le Centre international pour la recherche agronomique pour le développement [CIRAD]). Ceci permettra une montée en puissance des activités dès l'année 3, notamment les activités d'approvisionnement en eau potable, de formation et de production.

C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs

23. La planification et la budgétisation des activités du PREPAS se feront au moyen de plans de travail et budgets annuels (PTBA). À partir de la deuxième année, le projet de PTBA intégrera une synthèse des résultats obtenus et des difficultés rencontrées au cours de l'année précédente. Une approche souple permettant une éventuelle révision du PTBA au cours de l'exercice budgétaire sera adoptée. Le processus de planification démarrera au début du mois de septembre de chaque année, de manière à ce que le Gouvernement puisse transmettre le PTBA au FIDA le 30 novembre au plus tard. Un système de suivi-évaluation, pratiquement inexistant lors de la mise en place du PREPAS, sera élaboré afin de piloter la mise en œuvre du suivi-évaluation sectoriel et de produire ainsi des données pour la concertation sur les politiques. Le système de suivi-évaluation du PREPAS permettra de mesurer l'état d'avancement de l'exécution du projet, ses effets et son impact sur les groupes cibles, notamment grâce aux indicateurs de référence du système de mesure des résultats opérationnels (SMRO). Un manuel de suivi-évaluation sera élaboré. Une base de données informatisée sera développée spécifiquement pour le projet, qui sera aussi équipé en logiciels SIG (système d'information géographique) afin de cartographier les interventions. Une stratégie de gestion des savoirs sera élaborée au démarrage du projet et étayée par le système de suivi-évaluation.

D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

24. L'élaboration et l'approbation des budgets se feront conformément au manuel de gestion. Les budgets devront être détaillés et saisis dans un logiciel comptable. La procédure de décaissement utilisée sera celle du compte d'avances temporaires. Les conditions préalables devront être remplies avant le premier décaissement. Le manuel de gestion exposera de façon détaillée toutes les activités de contrôle. Les comptes du PREPAS seront tenus sur la base d'une comptabilité d'exercice qui utilisera les normes comptables internationales et le système SYSCOHADA. Un auditeur interne sera recruté et rattaché au Comité national de pilotage (CNP) du projet ou au comité d'audit auquel il rendra compte. L'audit externe du projet sera exécuté par un cabinet privé, conformément aux directives du FIDA.

25. La passation des marchés sera conduite en conformité avec les directives du FIDA et le code des marchés publics de la RCA. Autant que possible, les marchés seront groupés de façon à motiver les soumissionnaires, favoriser la concurrence et obtenir les meilleures offres. Au démarrage du projet, l'UCG actualisera le Plan de passation des marchés (PPM) des 18 premiers mois et le soumettra au Bureau du FIDA, pour approbation. Le PPM précisera, entre autres, la méthode de passation des marchés pour chaque contrat, ainsi que les seuils et préférences applicables dans le cadre du projet. Les PPM des années successives seront intégrés au PTBA, soumis à l'approbation du Comité de pilotage et à la non objection du FIDA. Dans chaque PPM seront précisées les procédures à suivre afin de garantir la compatibilité avec les directives du FIDA pour la passation des marchés.

E. Supervision

26. La supervision du PREPAS et l'administration du financement seront assurées directement par le FIDA, avec la participation des représentants du MADR et du MESA, au moyen de deux missions de supervision par an. La première supervision sera essentiellement consacrée à l'appui au démarrage du projet concernant l'établissement du premier PTBA, notamment du PPM de 18 premiers mois, et la préparation des termes de référence des études de base et des dossiers d'appel d'offres. Au regard du contexte fragile, une allocation importante de ressources sera accordée au bureau de pays pour permettre une supervision continue et un appui rapproché à la mise en œuvre.

IV. Coût, financement et avantages du projet

A. Coût du projet

27. Le PREPAS sera mis en œuvre pour une durée de six ans. Cette durée sera réévaluée à la revue à mi-parcours au regard des situations de fragilité que présente le pays. Le coût total, imprévus compris, s'établit à 29,04 millions d'USD (15,9 milliards de FCFA). Le coût de base s'élève à 25,5 millions d'USD (14,0 milliards de FCFA). Les coûts des investissements et des dépenses courantes du projet s'élèvent respectivement à 23,5 millions (12,9 milliards de FCFA) soit 92% du coût de base et 1,9 million d'USD (1,1 milliard de FCFA) soit 8% du coût de base. Le montant des imprévus est de 3,5 millions d'USD (1,9 milliard de FCFA) dont 0,8 million d'USD (0,4 milliard de FCFA) d'aléas techniques et 2,7 millions d'USD (1,5 milliard de FCFA) d'imprévus financiers.

Tableau 1
Coût du projet par source de financement et par composante
(en milliers d'USD)¹

Composantes	FIDA SAFP 2016-2018		Déficit de financement		Bénéficiaires		Gouvernement		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1. Promotion du développement communautaire										
1.1. Renforcement des capacités organisationnelles	632	34	1 242,90	66	-	-	0	-	1 874,90	6,5
1.2. Promotion de la nutrition et accès à l'eau potable	2 440,80	67	763,7	21	-	-	431,4	11,9	3 636,00	12,5
Sous-total	3 072,80	56	2 006,60	36	-	-	431,4	7,8	5 510,90	19
2. Investissements productifs										
2.1. Renforcement de l'offre de services aux producteurs	3 460,40	63	1 678,00	30	-	-	376,8	6,8	5 515,20	19
2.2. Appui à la production, transformation et commercialisation	3 645,50	27	6 902,80	51	3 077,10	22,5	56,5	0,4	13 681,80	47,1
Sous-total	7 105,80	37	8 580,80	45	3 077,10	16	433,3	2,3	19 197,00	66,1
3. Coordination, gestion, suivi-évaluation et concertation										
3.1. Gestion des savoirs et concertation	103,6	41	150,1	59	-	-	0	-	253,7	0,9
3.2. Coordination, gestion et suivi-évaluation	2 117,80	52	1 862,50	46	-	-	101,5	2,5	4 081,80	14,1
Sous-total	2 221,40	51	2 012,60	46	-	-	101,5	2,3	4 335,50	14,9
Coût total du Projet	12 400,00	43	12 600,00	43	3 077,10	10,6	966,3	3,3	29 043,40	100

B. Financement du projet

28. Les sources de financement du projet sont les suivantes: i) le FIDA apportera 25,0 millions d'USD correspondant à 86% du coût total du projet, montant qui sera imputé sur deux cycles d'allocation du SAFP comme suit: 12,4 millions d'USD au titre du cycle 2016-2018 et le déficit de financement de 12,6 millions d'USD au titre d'un cycle ultérieur; ii) les bénéficiaires des modules contribueront à hauteur de 3,1 millions USD, soit 11% du coût total, sous forme d'apport en nature; et iii) le Gouvernement centrafricain contribuera pour 0,97 million d'USD, correspondant aux taxes et impôts divers applicables sur les biens et services susceptibles d'être acquis dans le cadre du projet, soit 3% du coût total. Le déficit de financement de 12,6 millions d'USD (douze millions six cent mille dollars des États-Unis) pourra être financé au titre de cycles ultérieurs du SAFP (à des conditions de financement restant à définir et sous réserve des procédures internes et de l'approbation ultérieure du Conseil d'administration) ou par un cofinancement identifié pendant l'exécution.

Tableau 2
Coût du projet par catégorie de dépenses et source de financement
(en milliers d'USD)

Catégories de dépenses	FIDA SAFF 2016 - 2018		Déficit de financement		Bénéficiaires		Gouvernement		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
I. Dépenses d'investissement										
A. Génie rural/Travaux	2 411,1	81,0	-	-	-	-	565,6	19,0	2 976,6	10,2
B. Véhicules	525,4	69,1	14,6	1,9	-	-	220,6	29,0	760,6	2,6
C. Matériel et fournitures	388,1	62,5	53,0	8,5	-	-	180,2	29,0	621,3	2,1
D. Formations, ateliers et séminaires	1 368,7	41,2	1 950,4	58,8	-	-	0,0	-	3 319,1	11,4
E. Services de consultants	2 450,0	58,9	1 706,6	41,1	-	-	0,0	-	4 156,6	14,3
F. Biens, intrants et services	266,5	40,8	387,4	59,2	-	-	0,0	-	653,9	2,3
G. Subventions et dotations	3 800,2	26,5	7 453,9	52,0	3 077,1	21,5	-0,0	-	14 331,2	49,3
Total des dépenses d'investissement	11 209,9	41,8	11 565,9	43,1	3 077,1	11,5	966,3	3,6	26 819,2	92,3
II. Dépenses courantes										
A. Salaires et indemnités	1 072,4	55,9	846,5	44,1	-	-	-	-	1 918,9	6,6
B. Frais de fonctionnement	117,7	38,6	187,6	61,4	-	-	0,0	-	305,3	1,1
Total des dépenses courantes	1 190,1	53,5	1 034,1	46,5	-	-	0,0	-	2 224,2	7,7
Total des dépenses du projet	12 400,0	42,7	12 600,0	43,4	3 077,1	10,6	966,3	3,3	29 043,4	100,0

C. Résumé des avantages et analyse économique

29. Les analyses financières montrent que les bénéfices nets générés par les exploitations et entreprises sont positifs et que les activités promues par le projet sont rentables. Le taux de rentabilité économique du projet s'établit à 19,6%. La valeur actuelle nette est estimée à 19,3 millions d'USD, soit 10 590 millions de FCFA, pour un taux d'actualisation de 6%.

D. Durabilité

30. Le PREPAS ne devrait pas entraîner d'impacts négatifs en matière environnementale et sociale et a donc été classé dans la catégorie B, parmi les projets à risque climatique modéré. La probabilité de pérenniser les réalisations et de préparer les conditions voulues pour le développement de l'agriculture et de l'élevage dans la zone du projet est bonne. La gestion des forages et des points d'eau sera assurée par les comités de gestion qui rendront l'eau potable largement disponible, réduisant ainsi la charge de travail et les maladies transmises par l'eau, et répondant aux différents besoins liés à des usages multiples. De plus, des artisans seront formés pour assurer l'entretien. L'inclusion des plus vulnérables, grâce à l'alphabétisation et aux modules d'appui du projet destinés à faciliter l'accès aux facteurs de production, sont conçus de manière à doter les ménages du capital nécessaire, et à créer à moyen terme une capacité de production et de gestion assurant la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

E. Identification et atténuation des risques

31. Les principaux risques identifiés, en dehors des risques fiduciaires, sont les suivants: i) accentuation de la crise politique et sécuritaire du pays, et propagation de celle-ci à la zone du PREPAS; ii) médiocres capacités techniques et administratives de l'équipe du projet; iii) faibles capacités des partenaires de mise en œuvre; iv) manque de coordination des interventions des partenaires techniques et financiers; et v) événements climatiques extrêmes. Des mesures d'atténuation ont été proposées pour chaque risque.

V. Considérations d'ordre institutionnel

A. Respect des politiques du FIDA

32. Le PREPAS est aligné sur les politiques du FIDA, notamment: i) le Cadre stratégique du FIDA 2016-2025; ii) les directives du FIDA sur le relèvement rapide après une catastrophe; iii) la Note de stratégie de pays 2017-2018; iv) la Stratégie du FIDA relative aux changements climatiques; v) la Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement; vi) la Politique en matière de finance rurale du FIDA; vii) la Stratégie de ciblage du FIDA en faveur de l'intégration des petits producteurs et des groupes vulnérables dans les filières agricoles; et viii) la politique du FIDA promouvant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

B. Alignement et harmonisation

33. Le PREPAS est aligné sur le Plan national du relèvement et de consolidation de la paix (PNRCP) 2017-2021. Il contribuera à la réalisation des objectifs de sécurité alimentaire et de relance des secteurs productifs, inscrits au pilier 3. Au niveau du FIDA, les documents d'alignement sont le Cadre stratégique du FIDA 2016-2025 et la Note de stratégie de pays 2018-2019, dans laquelle le PREPAS est le seul investissement prévu. Le PREPAS répondra à l'objectif stratégique 1 du FIDA, qui est de "renforcer les capacités productives des populations rurales", ainsi qu'à l'objectif stratégique 3 qui consiste à "renforcer la viabilité environnementale et [à] accroître la résilience aux changements climatiques des activités économiques des populations rurales". Le PREPAS contribuera également à atteindre les objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD 1 (éliminer la pauvreté), l'ODD 2 (éliminer la faim), l'ODD 6 (garantir l'accès à l'eau) et l'ODD 15 (préserver et restaurer les écosystèmes terrestres).

C. Innovations et reproduction à plus grande échelle

34. Le FIDA considère l'innovation comme un processus permettant de créer de la valeur ajoutée ou de résoudre un problème de façon originale grâce à des solutions nouvelles. S'appuyant sur cette définition et afin d'assurer la possibilité d'une efficacité de la mise en œuvre à grande échelle sur toute la zone du PREPAS, le projet mettra à disposition des modules standardisés de production, de transformation, de commercialisation et de services d'appui par production, prenant en compte les innovations les mieux adaptées aux effets des changements climatiques, en particulier concernant la fumure (par exemple, formations à la gestion intégrée de la fertilité des sols et EcoSan). Le PREPAS procédera également à une consolidation et à une extension du PREVES par l'intégration progressive de nouveaux villages et de nouveaux groupements, et par l'inclusion de la sous-préfecture de Bossemptélé.

D. Participation à l'élaboration des politiques

35. Le PREPAS prévoit de fournir, à partir d'expériences pilotes, des données factuelles destinées à orienter la formulation de politiques favorables à l'investissement public et privé ainsi que la mise en place d'un cadre réglementaire et législatif attractif. Par le biais du PREPAS, le FIDA appuiera le développement et la mise en œuvre d'une politique semencière, éventuellement en partenariat avec la FAO et/ou le CIRAD. La RCA ne possède pas à ce jour de politique nationale de vulgarisation agricole (PNVA). Le PREPAS poursuivra le développement de l'approche de vulgarisation utilisée par le PREVES et son adaptation au contexte local et national. Les données factuelles recueillies serviront à terme à la formulation d'une PNVA.

VI. Instruments et pouvoirs juridiques

36. Un accord de financement entre la RCA et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti au bénéficiaire. On trouvera une copie de l'accord de financement négocié à l'appendice I.
37. La RCA est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.

38. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VII. Recommandation

39. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République centrafricaine un don au titre du mécanisme de soutenabilité de la dette d'un montant de douze millions quatre cent mille dollars des États-Unis (12 400 000 d'USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Gilbert F. Houngbo

Accord de financement négocié

(Négociations conclues le 19 février 2018)

Numéro du don: _____

Nom du projet: Projet de relance de la production agropastorale dans les savanes (PREPAS) ("le Projet")

La République centrafricaine ("le Bénéficiaire")

et

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

(désigné individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE le projet est conçu sur une durée de six ans;

ATTENDU QUE le Fonds a accepté d'accorder un don au Bénéficiaire pour contribuer à la première tranche du financement du projet, conformément aux modalités et conditions établies dans le présent accord;

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

Section A

1. Le présent accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du projet et les dispositions relatives à l'exécution (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2).
2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, amendées en avril 2014, et toutes éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le Fonds accorde au Bénéficiaire un don ("le financement"), que le Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du projet conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

Section B

1. Le montant du don est de douze millions quatre cent mille dollars des États-Unis (12 400 000 USD).
2. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

3. Un compte désigné en Francs de la communauté financière africaine (FCFA) est ouvert à Bangui auprès d'une banque commerciale crédible pour recevoir les fonds du don, géré selon le mécanisme du compte d'avance temporaire, et mouvementé sur le principe de la double signature par le Coordonnateur et le Responsable Administratif et Financier (RAF) du projet.

4. Un sous-compte d'opérations est ouvert à Bouar au niveau d'une banque commerciale crédible. Ce compte sera mouvementé selon le principe de la double signature par le responsable de l'antenne et l'assistant comptable. Il sera alimenté selon le principe du compte d'avance temporaire, sur la base de plans de trésorerie trimestriels. Il sera réapprovisionné lorsqu'au moins 75% de l'avance auront été utilisés et correctement justifiés.

5. Le Bénéficiaire contribue au projet au titre des fonds de contrepartie pour un montant d'environ 0,9 million d'USD sous forme d'exonération de droits, impôts et taxes grevant les biens et services acquis par le projet.

Section C

1. Le projet est placé sous la cotutelle du Ministère de l'agriculture et du développement rural (MADR) et du Ministère de l'élevage et de la santé animale (MESA).

2. La date d'achèvement du projet est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord.

Section D

Le Fonds assure l'administration du financement et la supervision du projet.

Section E

1. Les éléments suivants constituent des conditions spécifiques additionnelles préalables aux retraits supplémentaires:

- i) Le premier Programme de travail et budget annuel (PTBA) et le Plan de passation des marchés (PPM) du projet est approuvé par le FIDA;
- ii) Un logiciel comptable est acquis et paramétré afin de produire des rapports financiers jugés acceptables par le FIDA;
- iii) Le manuel de procédures administratives, comptables et financières du projet est rédigé par le projet et validé par le FIDA;
- iv) L'Unité de coordination et de gestion (UCG) du projet dotée d'une autonomie administrative et financière est créée par arrêté conjoint des ministres de l'agriculture et de l'élevage; et
- v) Le personnel clé de l'UCG, comprenant le Coordonnateur, le Responsable administratif et financier, le Responsable chargé du suivi-évaluation et le Comptable, est recruté sur base compétitive.

2. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour le Bénéficiaire:

Son Excellence Monsieur Felix Moloua
Ministre de l'économie, du plan et
de la coopération
Rue Martin Luther King, BP 696, Bangui

Tel: +236 21.61.92.85
Email: cabinet@mepc-rca.org

Copies à:

Son Excellence Monsieur Henri Marie
Dondra
Ministre des finances et du budget
BP 912, Bangui

Téléphone: +236 2161 4009

Son Excellence Monsieur Honoré Feizouré
Ministre de l'agriculture et du
développement rural
Avenue de l'Indépendance, BP786, Bangui

Téléphone: +236 2161 4988

Son Excellence Monsieur Youssoufa Yerima
Mandjo
Ministre de l'élevage et
de la santé animale
BP 1509, Bangui

Pour le Fonds:

Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

Le présent accord, en date du _____, a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour le Bénéficiaire.

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Représentant autorisé
(nom et titre)

FONDS INTERNATIONAL
DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Gilbert F. Houngbo
Président

Annexe 1

Description du projet et Dispositions relatives à l'exécution

I. Description du projet

1. Population cible. Le PREPAS ciblera environ 30 000 ménages bénéficiaires, soit près de 240 000 personnes potentiellement impactées par le projet. Les bénéficiaires sont essentiellement des petits producteurs agricoles et agropastoraux pauvres, dont au moins 50% de femmes, 30% de jeunes et 10% de chefs de famille très vulnérables. Les 355 groupements du Projet de relance des cultures vivrières et du petit élevage dans les savanes (PREVES) seront accompagnés vers une autre étape de professionnalisation, tandis que 445 nouveaux groupements de base seront structurés avec des formations et appuis initiaux, donnant lieu à un nombre total de 800 groupements, soit 20 000 ménages bénéficiaires. De plus, 10 000 ménages supplémentaires bénéficieront des activités de nutrition, d'accès à l'eau potable, hygiène et assainissement, de la vaccination des animaux et des activités structurantes. Les autres bénéficiaires comprendront les structures publiques concernées par la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques agricoles, les services décentralisés de l'agriculture et de l'élevage, les organisations de producteurs et le secteur privé. Les capacités de ces derniers seront renforcées pour garantir la fourniture de biens et services adaptés aux besoins du groupe cible prioritaire.

2. Zone d'intervention. La zone d'intervention du PREPAS couvre les sous-préfectures de Bouar, Baoro, Bossemtélé et Yaloké, avec une extension éventuelle à Bozoum après la revue à mi-parcours. Ces sous-préfectures se retrouvent dans trois préfectures: Nana Mambere (sous-préfectures de Baoro et Bouar); Ombella Mpoko (sous-préfecture de Yaloke) et l'Ouham Pende (sous-préfectures de Bossemtéle et Bozoum).

3. Objectifs. L'objectif général du PREPAS est de contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle d'une manière durable dans les sous-préfectures de Bouar, Baoro, Bossemtélé et Yaloké. L'objectif de développement est de renforcer le cadre de développement socio-économique et relancer la production végétale et animale par des approches adaptées aux effets des changements climatiques.

4. Composantes.

4.1 Composante A. Promotion du développement communautaire. L'effet attendu 1 est l'amélioration de la structuration communautaire, de la nutrition et de l'accès à l'eau potable.

4.1.1 Sous-composante A1. Renforcement des capacités organisationnelles. Il s'agira de créer un environnement favorable à l'exécution durable du projet en mettant l'accent sur la sensibilisation et la mobilisation des populations, le dialogue entre éleveurs et agriculteurs, la structuration des producteurs en groupements, et l'alphabétisation fonctionnelle. Les principaux produits attendus de la sous-composante A1 sont: i) la structuration de 800 groupements par l'animation communautaire; ii) la formation organisationnelle de 1600 délégués techniques au sein de ces groupements; iii) l'alphabétisation de 3200 personnes; et iv) la participation de 5000 membres des groupements aux activités d'épargne-crédit.

4.1.2 Sous-composante A2. Promotion de la nutrition et accès à l'eau potable. Les interventions d'éducation nutritionnelle visant à améliorer les comportements alimentaires des bénéficiaires iront de pair avec les autres activités liées à la nutrition pour atteindre un régime alimentaire sain et équilibré. Cet objectif sera

atteint grâce à une plus grande disponibilité d'aliments à haute valeur nutritive et à leur transformation. De plus, le projet renforcera les capacités institutionnelles en matière de nutrition. Le projet entend également réhabiliter ou construire 135 forages dans la zone d'intervention et continuer à garantir le fonctionnement des 65 forages mis en place par le PREVES. La réalisation de forages sera couplée avec la construction de latrines suivant des modèles et approches vulgarisés par l'UNICEF. Les principaux produits attendus de la sous-composante sont: i) le renforcement des capacités de 10 000 personnes concernant les pratiques nutritionnelles; ii) la mise en place de 2 500 jardins de cases iii) la réalisation de 135 points d'eau potable ainsi que l'entretien des 65 points d'eau réalisés par le PREVES; iv) la mise en place de deux dépôts de pièces de rechange; et v) la formation de 20 artisans-réparateurs.

4.2 Composante B. Investissements productifs. L'effet attendu 2 sera le renforcement technique des producteurs et leur recapitalisation en moyens de production, de transformation et de commercialisation plus efficaces et adaptés aux effets des changements climatiques. Les productions ciblées seront: a) le maraîchage et la production végétale, notamment le maïs, le manioc, l'arachide et le haricot rouge ; et b) la production animale, la volaille et le petit bétail (caprins, ovins, porcins).

4.2.1 Sous-composante B1. Renforcement de l'offre de services aux producteurs. Il s'agira d'améliorer l'offre de services d'encadrement des paysans grâce à: a) un système de vulgarisation et d'appui conseil performant, de meilleures capacités techniques et logistiques des services publics; b) une professionnalisation de la filière semencière pour relever la productivité des filières ciblées; et c) une campagne de vaccination des animaux. Les produits attendus sont: i) le développement de matériel et boîtes à outils thématiques de vulgarisation; ii) la formation de 28 maîtres formateurs; iii) la formation technique de 1 600 délégués techniques; iv) l'encadrement 800 groupements; v) un meilleur équipement de la station de l'ICRA de la Bolée; et vi) la réhabilitation de la ferme école de l'ENEB à Bouar.

4.2.2 Sous-composante B2. Appui à la production, la transformation et la commercialisation. Afin d'assurer une efficacité de la mise en œuvre à grande échelle sur toute la zone du PREPAS, différents modules d'appui seront mis en œuvre (production végétale, réseau REPROSEM, production animale et production maraîchère) pour les 800 groupements. De plus, le PREPAS appuiera 150 modules pour 450 jeunes dans les domaines tels que: i) la transformation agricole; ii) le transport et la commercialisation; iii) les magasins d'intrants; et iv) la mécanisation de l'agriculture. Dans le cadre du module d'inclusion pour les ménages très vulnérables, le PREPAS apportera un début d'équipement en petit matériel et intrants pour commencer une activité agricole pour les plus valides tandis que les bénéficiaires manquant de force de travail recevront une dotation de démarrage en petit ruminants ou volailles. Ils pourront ensuite intégrer un groupement agricole ou agro-pastoral. Les produits attendus de la sous-composante comprennent: i) 800 groupements agricoles, agropastoraux et maraîchers, représentant 20 000 ménages et bénéficiant des modules pour la production agricole, animale et maraîchère; ii) huit hectares d'aménagements maraîchers développés et équipés avec des moyens d'exhaure innovants, notamment solaires; iii) 12 magasins de stockage et huit magasins d'intrants construits; et iv) 450 jeunes appuyés et exerçant une activité de transformation, de commercialisation ou de services en amont et en aval de la filière.

4.3 Composante C. Coordination, gestion, suivi-évaluation et dialogue politique.

4.3.1 Sous-composante C1. Gestion des savoirs et concertation. Le produit attendu de la sous-composante C1 sera une meilleure coordination et suivi-évaluation des interventions dans le secteur rural et une gestion des savoirs qui stimule une concertation fructueuse sur les politiques et améliore l'environnement sectoriel pour le développement agropastoral durable. Il s'agit de créer un Groupe de coordination du secteur rural (GCSR) arrimé au dispositif institutionnel d'orientation et de pilotage du Plan national de relèvement et la consolidation de la paix (PNRCP). Au-delà de ce renforcement et de la création d'un cadre de concertation, le GCSR appuiera particulièrement le développement d'un système de suivi-évaluation du secteur rural avec la participation et l'alignement des partenaires techniques et financiers. Les données du système de suivi-évaluation alimenteront les revues annuelles du secteur rural ainsi que les thèmes de la concertation sur les politiques qui pourront déboucher sur la formulation de politiques telles que la PNVA.

II. Dispositions relatives à l'exécution

A. Organisation et gestion

5. Agent principal. Le projet sera placé sous la cotutelle du Ministère de l'agriculture et du développement rural (MADR) et du Ministère de l'élevage et de la santé animale (MESA), qui assureront la maîtrise d'ouvrage conjointe en tant qu'agence d'exécution.

6. Comité National de Pilotage (CNP). Le CNP assurera la concertation au niveau national et sera créé par arrêté conjoint des ministres en charge de l'agriculture et de l'élevage. Il assurera la supervision opérationnelle du projet et examinera à ce titre les PTBA, les rapports annuels d'exécution et la cohérence des interventions avec les politiques. Il se réunira en séance ordinaire deux fois par an et son secrétariat sera assuré par le Coordonnateur national. Le CNP regroupera les représentants des différents ministères sectoriels concernés par l'action du PREPAS et aussi des représentants des organisations de producteurs.

7. Comités de concertation. Ces comités assureront la concertation au niveau décentralisé à l'échelle sous-préfectorale. Ils seront créés par décision conjointe des ministres en charge de l'agriculture et de l'élevage. Ces organes valideront la planification des investissements au niveau sous-préfectoral et superviseront la mise en œuvre afin de développer l'alignement, l'harmonisation et la cohérence avec les stratégies et autres interventions sectorielles. Ils se réuniront trois fois par an. Le secrétariat sera assuré par le chef d'antenne du PREPAS.

8. La gestion du projet sera assurée par une Unité de coordination et de gestion (UCG) du projet, établie à Bangui et disposant de l'autonomie administrative et financière. L'UCG comprendra une coordination nationale et deux antennes sous-préfectorales à Yaloké et à Bouar pour assurer le déroulement technique du projet. La coordination nationale comprendra un Coordonnateur national, un Responsable chargé du suivi-évaluation, un Responsable administratif et financier (RAF), un Responsable de la passation des marchés (RPM), un Responsable en ciblage, gestion des savoirs, genre et communication, un Comptable, un Assistant comptable et le personnel d'appui.

Les deux antennes sous-préfectorales seront basées respectivement à Yaloké et à Bouar. À Yaloké, le siège actuel du PREVES sera réhabilité et transformé en antenne avec des facilités de formation. À Bouar, l'ACDA ou l'ANDE mettront à disposition du Projet les locaux nécessaires. Chaque équipe d'antenne comprendra un Chef d'antenne/superviseur

technique, un Assistant comptable et un Chauffeur. De plus, 25 animateurs seront recrutés pour les deux antennes.

L'UCG sera renforcée par une Assistance technique internationale (ATI) dégressive, assurée par un expert technique en appui aux composantes techniques et un expert en gestion fiduciaire. Une assistance technique internationale au niveau de l'UCG renforcera la coordination et la qualité technique de l'accompagnement, et développera des modules de production et de transformation par production.

Le personnel de l'UCG, des antennes et l'Assistance technique internationale seront recrutés de manière compétitive sur la base d'appels à candidatures et selon des procédures agréées par le FIDA. Un cabinet de recrutement pourra être sollicité à cet effet. Une période probatoire de 6 mois sera observée pour chaque contrat.

B. Mise en œuvre

9. Activités de démarrage. Des activités de démarrage sont proposées immédiatement après la signature de l'accord de financement au moyen d'une avance sur l'allocation du FIDA. Ces activités concernent: i) le recrutement compétitif du personnel clé de l'UCG; ii) le recrutement de l'assistance technique internationale et nationale devant appuyer l'UCG au démarrage; iii) la préparation des manuels administratif et de suivi-évaluation; iv) la mise en place du Comité d'audit à la suite de la mise en œuvre du Comité National de Pilotage (CNP); v) l'élaboration du manuel financier; vi) l'acquisition, paramétrage et formation du personnel du SAFP au logiciel Tom2Pro et Tom2Paie; vii) la préparation de l'exécution technique du projet et les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) pour l'acquisition des équipements de l'UCG; viii) le lancement des appels à manifestation d'intérêt visant le recrutement du cabinet pour la conduite des enquêtes de référence; ix) l'organisation de l'atelier d'actualisation du PTBA et du Plan de passation de marchés (PPM) pour les 18 premiers mois de vie du projet; x) le recrutement des animateurs du projet; et xi) la préparation mandats de l'expert international en charge de l'appui conseil.

10. Mise en œuvre des composantes.

Approche globale. Les services de l'Etat ayant un rôle dans la mise en œuvre du projet sont, au niveau régional, préfectoral et sous-préfectoral, l'ACDA, l'ANDE, l'ICRA, les Directions régionales du développement rural 1 et 2, les Directions régionales Ouest et Centre de l'élevage ainsi que les Services préfectoraux de la Cellule interministérielle de planification et coordination des pistes rurales. Au niveau national, il s'agit des Directions générales de suivi-évaluation du MADR et du MESA, de la Direction générale de l'ICRA, de celles l'ACDA et de l'ANDE.

Au niveau national, l'UCG signera des conventions et contrats de performance avec des partenaires étatiques et non étatiques dans les différents domaines de mise en œuvre du projet. Les agences techniques (ACDA, ANDE, ICRA) seront responsables de la mise en œuvre des activités du projet dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage par le biais de conventions et protocoles de collaboration conclues avec l'UCG. Certaines activités spécifiques seront mises en œuvre au moyen d'une assistance technique nationale et internationale, par des opérateurs et prestataires de services, sélectionnés par un appel à la concurrence et liés au projet par des contrats de performance.

Mise en œuvre de la Composante A. Pour les activités d'information, sensibilisation et communication, le PREPAS signera un contrat de prestation de service avec des radios locales. Les animateurs du PREPAS, les CTA et les chefs de postes vétérinaires (CPV) se rendront dans les villages pour sensibiliser les futurs bénéficiaires et compléter la couverture médiatique assurée par la radio. Ils identifieront également les délégués techniques et les groupements.

Le projet passera des contrats de performance avec des organisations non-gouvernementales (ONG) prestataires pour la structuration des organisations paysannes (OP) faïtières et la promotion de l'épargne locale et du crédit (tontines pour les groupements de femmes).

La réalisation des sessions d'alphabétisation fonctionnelle sera confiée à un prestataire de service spécialisé. Ses tâches principales consisteront à: i) travailler avec le spécialiste de l'appui conseil du PREPAS pour s'assurer que les formations et la communication (matériel, radio Siriri) soient adaptées aux cibles; et ii) organiser à partir de cela l'alphabétisation fonctionnelle.

La poursuite du partenariat avec l'UNICEF se fera pour le volet eau et assainissement et l'éducation nutritionnelle, notamment la sous-composante A2. Les activités liées à l'éducation nutritionnelle dans les villages seront intégrées dans la formation des comités de gestion qui sera délivré par l'ANEA en partenariat avec l'UNICEF. Pour la mise à l'essai d'un cours d'éducation nutritionnelle et l'appui technique pour l'élaboration des Recommandations alimentaires un partenariat avec la FAO, plus spécifiquement l'équipe ENAF (Éducation nutritionnelle en Afrique francophone), pourrait être envisagé.

Mise en œuvre de la Composante B. Pour l'appui à la production végétale et animale dans la composante B, l'ACDA et l'ANDE seront responsabilisées, formées et renforcées en équipement pour pouvoir suivre le développement du secteur et former les délégués techniques des groupements. Ce dispositif sera complété par 25 animateurs qui seront recrutés. Les coûts de fonctionnement et de déplacement des CTA, CPV et animateurs seront assurés directement par l'UCG du projet.

Pour la mise en œuvre du volet champ école paysan, le projet contractualisera un consultant international ou la FAO pour la préparation du matériel de formation et pour la formation des maîtres formateurs. Il sera donc en charge de: i) réviser les fiches techniques disponibles et les harmoniser partant de l'existant; et ii) organiser le recyclage et la formation des animateurs du PREPAS et des conseillers de l'ACDA, de l'ANDE et de l'ICRA. Le bureau de l'Organisation eau et assainissement pour l'Afrique pourra être mobilisé pour la formation des animateurs à la thématique EcoSan.

Le projet continuera le partenariat avec l'ICRA pour le volet semences. L'ICRA sera chargé de former de nouveaux réseaux REPROSEM, de recycler les anciens et de leur fournir les semences de base. Une assistance technique internationale pourrait être mobilisée pour la planification du volet semences. De plus, le PREPAS signera un accord de partenariat avec l'ENEB qui aura un rôle clé à la fois dans le renforcement des capacités nationales en production animale et la reproduction des géniteurs.

La mise en œuvre des modules d'appui à l'agriculture et l'élevage de la sous-composante B2 repose sur: a) les animateurs recrutés par le projet; b) le personnel des ministères partenaires au niveau des préfectures et des secteurs (sous-préfectures), en particulier les CTA et les CPV. La fourniture du matériel sera planifiée et mise en œuvre par l'équipe du PREPAS. En ce qui concerne le volet maraîchage, le PREPAS recrutera un prestataire pour la planification et la mise en œuvre de: i) l'aménagement des bas-fonds et l'installation des équipements d'exhaure et d'irrigation; et ii) la planification de l'appui aux maraîchers (modules d'appui, magasins d'intrants, formations). Un accord de partenariat sera également signé avec la Fédération des maraîchers.

Mise en œuvre de la sous-composante C1. Avec l'appui du Responsable chargé du suivi-évaluation et du Spécialiste en gestion des savoirs, genre et communication, le Coordonnateur national du Projet pilotera la sous-composante C1. Des conventions annuelles seront passées avec le MADR et le MESA pour l'appui à la coordination et au suivi-évaluation sectoriels. Les résultats et les enseignements tirés du projet seront mis

en valeur et des produits de gestion de savoir utilisés pour la concertation sur les politiques et la visibilité du projet.

11. Missions conjointes de revue. Outre les missions conjointes de supervision menées par le Fonds et le Gouvernement centrafricain, une mission conjointe de revue à mi-parcours sera organisée au terme de la troisième année d'exécution du projet. Les termes de référence de la mission d'examen à mi-parcours seront définis conjointement.

12. Manuel des procédures administratives et financières du projet.

Préparation. Une ébauche de manuel du projet sera préparée par la Coordination, et détaillera notamment: i) les termes de référence et responsabilités du personnel du projet, consultants et tout autre prestataires de service; ii) les relations hiérarchiques et fonctionnelles entre les divers ministères et autres partenaires participant à la mise en œuvre du projet; iii) les critères pour l'évaluation de la performance du personnel-cadre du projet; iv) les critères de sélection des partenaires et prestataires; v) les critères de sélection des bénéficiaires et des projets éligibles au financement; vi) un modèle de convention d'octroi de financement, ainsi que des modèles de fiches; et vii) les modalités et procédures opérationnelles, administratives et financières du projet.

Approbation et Adoption. L'ébauche du manuel du projet sera soumise par l'Agent principal du projet à travers l'UCG, au Fonds pour non-objection et le manuel du projet tel qu'approuvé sera par la suite adopté par le CNP.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. Affectation du produit du don. a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du don, le montant du don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégories	Montant alloué au titre du don (exprimé en USD)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Travaux	2 170 000	100% HT
II. Équipement et matériel	825 000	100% HT
III. Consultations	3 675 000	100% HT
IV. Subventions et dons	3 420 000	100% hors contribution des bénéficiaires
V. Salaires et indemnités	965 000	100%
VI. Coûts de fonctionnement	105 000	100% HT
Non alloué	1 240 000	
TOTAL	12 400 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

- i) La catégorie I Travaux inclut les dépenses relatives au génie rural;
- ii) Les dépenses d'Équipement et matériel relatives à la catégorie II incluent également les dépenses liées aux véhicules;
- iii) La catégorie III Consultations inclut les dépenses relatives à des biens, intrants et services et inclut également les dépenses liées aux ateliers, formations et séminaires.

2. Coûts de démarrage. Les retraits effectués afin de couvrir les coûts de démarrage afférents aux catégories III Consultations et VI Coûts de fonctionnement encourus avant la satisfaction des conditions générales préalables aux retraits ne doivent pas dépasser un montant total équivalant à 191 000 USD.

Cadre logique

Synthèse/Résultats	Indicateurs clés de vérification ^{2&3}				Moyens de vérification			Hypothèses	
	Nom	Référence	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité		
Objectif général : Contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle d'une manière durable dans les sous-préfectures de Yaloké, Bossemptélé, Baoro et Bouar	1. Nombre de personnes bénéficiaires d'une mobilité économique* ⁴	0	80 000	160 000	Évaluation d'impact	Années 1, 3 et 6	FIDA & Gouvernement		
	2. Augmentation du pourcentage des personnes en situation de sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la zone du projet	TBD (48%)	TBD	TBD		Années 1, 3 et 6	FIDA & Gouvernement		
Objectif de développement du projet : Renforcer le cadre du développement socio-économique et relancer la production végétale et animale par des approches adaptées aux effets des changements climatiques	3. Nombre de bénéficiaires recevant les services promus par le projet * (SMRO 1)	0	100 000	240 000	Animateurs, CTA, CPV	Trimestrielle	UCG	Stabilité socio-économique	
	4. Augmentation des rendements agricoles	Manioc (kg/ha)	8400	10800	10800	CTA, ICRA	Années 1, 3 et 6	CTA, ICRA	Faibles capacités techniques et managériales de l'équipe du projet et des partenaires
		Mais (kg/ha)	850	1500	1500				
		Arachide (kg/ha)	460	640	640				
		Haricot rouge (kg/ha)	864	1275	1275				
Composante A. Promotion du développement communautaire Effet 1: Amélioration de la structuration communautaire, de la nutrition et de l'accès à l'eau potable	5. Nombre de groupements formalisés et offrant des services à leurs membres	0	400	800	Animateurs, CTA, CPV	Annuelle	UNICEF	Motivation des groupes cibles	
	6. Proportion de la population des zones d'intervention ayant accès à l'eau potable	AD	50	75					
	7. Nombre de femmes faisant état d'une amélioration de leur régime alimentaire*	0	4000	10000	Enquête UNICEF, FAO	Biannuelle	UNICEF, FAO		
Sous-composante A1. Renforcement des capacités organisationnelles Produit 1.1. Structuration et le renforcement des capacités des groupements	8. Nombre de personnes organisées en groupements	9000	16000	20000	Animateurs, CTA, CPV	Biannuelle	UCG	Choix approprié du partenaire technique	
	9. Nombre de personnes alphabétisées	0	1000	4000	SSE	Trimestrielle	Antenne		
Sous-composante A2. Promotion de la nutrition et accès à l'eau potable	10. Nombre de ménages dont les pratiques nutritionnelles et d'hygiène ont été améliorées	0	4000	10 000	Enquête UNICEF, FAO	Trimestrielle	UNICEF, FAO	Les ménages adoptent les pratiques	

² Désagrégés par genre et âge (hommes, femmes et jeunes filles et garçons de 15-35 ans), et par filière autant que possible.

³ Indicateurs de base du Système de Mesure des Résultats Opérationnels (SMRO, ex-SYGR1).

⁴ Projection fondée sur les évaluations de l'impact du FIDA, concernant le nombre de ruraux dont la situation économique a évolué (10% ou plus), notamment du point de vue des revenus, de la consommation, de la richesse, de la diversité alimentaire ou de la nutrition (Porter le Système de gestion des résultats et de l'impact à l'étape suivante, FIDA, Avril 2017).

Synthèse/Résultats	Indicateurs clés de vérification ^{2&3}				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Référence	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité	
Produit 1.2. Promotion de la nutrition et accès à l'eau potable	11. Nombre de points d'eau fonctionnels	65	200	200	UNICEF	Biannuelle	UNICEF	proposées.
Composante B. Investissements productifs Effet 2 : Renforcement des capacités des producteurs et leur mise en valeur dans des moyens de production, de transformation et de commercialisation plus efficaces et adaptés aux effets des changements climatiques	12. Augmentation des superficies cultivées en ha	0	1000	4000	Enquête	Annuelle	CTA, animateurs	Bonne motivation des agriculteurs et éleveurs
	13. Nombre de ménages qui ont reçu des animaux	0	2000	5400	CPV	Annuelle	CPV, animateurs	
Sous-composante B1 : Renforcement de l'offre de services aux producteurs Produit 2.1 : Renforcement de l'offre de services aux producteurs	14. Nombre de participants aux champs école paysans ou élevage école paysans	0	1500	4000	SSE	Biannuelle	Antenne, CTA, CPV	Bonne capacité des animateurs, CPV et CTA
	15. Nombre de groupements REPROSEM opérationnels	0	100	100	Rapport ICRA	Biannuelle	UCG, ICRA	
Sous-composante B2. Appui à la production, la transformation et la commercialisation Produit 2.2. Appui à la production, la transformation et la commercialisation	16. Nombre de groupements bénéficiaires des modules d'appui à la production agricole, animale et maraîchère	0	450	800	Rapports, CTA, CPV	Biannuelle	Antenne, CTA, CPV	Semences de qualité produites par les REPROSEM Sélection et accompagnement des jeunes avec des critères de motivation et compétence
	17. Nombre de ménages très vulnérables qui sont intégrés dans les groupements	0	1800	1800	Rapports, CTA, CPV	Biannuelle	Antenne, CTA, CPV	
	18. Surfaces aménagées en maraîchage	0	8 ha	8 ha	Suivi interne, rapports CTA	Biannuelle	Antenne, CTA	
	19. Nombre d'emplois pour les jeunes	0	150	450	Rapports	Biannuelle	Antenne	
Composante C. Coordination, gestion, suivi-évaluation et concertation sur les politiques Sous-composante C1. Gestion des savoirs et concertation Produit 3.1. Meilleure coordination et suivi-évaluation des interventions dans le secteur rural et une gestion des savoirs qui stimule une concertation fructueuse sur les politiques et améliore l'environnement sectoriel pour le développement agropastoral durable.	20. Groupe de Coordination du secteur rural (GCSR) créé 20. Système de suivi-évaluation du secteur rural 21. Politique nationale de vulgarisation agricole (PNVA).	0 0 0	1 1 0	1 1 1	Rapports Document de Politique	Biannuelle	Gouvernement	Stabilité socio-économique Volonté politique